

VIVRE à SAINT-MESMES

Edition N° 41 - : Janvier à Juillet 2019



Le petit journal de notre village

L'équipe
du
Conseil Municipal
vous souhaite
d'excellentes
vacances d'été
ensoleillées

INTER-VILLAGES enfants

**Samedi
31 Aout
2019**

**VENEZ
ENCOURAGER
VOTRE VILLAGE
entrée gratuite**

**BUVETTE
PETITE RESTAURATION
SUR PLACE**

**Stade de
St MESMES**

AVEC LA PARTICIPATION DE :
Charmentray
Chermy
Gressy
Messy
Precy sur Marnes
Culsy-Montgé-Vinantes
Saint-Mesmes
Villeroy

13H30 Présentation des équipes
14H00 Début des épreuves
17H00 Goûter offert pour les enfants
17H30 Epreuve(s) des Maires
18H00 Remise des récompenses

EDITO DU MAIRE - SOMMAIRE

Chères Maximoises et Maximois,

Le cycle infernal de la vie nous ramène très vite à la veille des vacances estivales...bien méritées. Comme vous pouvez le découvrir à la lecture de ce petit journal, il n'y aura pas d'augmentation de vos impôts communaux cette année encore.

« Village je suis, village je resterai », cette devise guide les décisions de vos élus depuis 5 ans. Peu à peu, notre village s'épanouit en un village moderne où il y fait en effet bon vivre. Le patrimoine est préservé et embelli, les travaux de proximité engagés facilitent notre quotidien. Depuis 2014, l'esprit constructif et la volonté d'agir en toute transparence animent notre équipe municipale ; plaçant toujours l'intérêt général au cœur de notre action.

Je souhaite profiter de ces quelques lignes pour souligner l'investissement de l'équipe Municipale, leur réactivité et leur détermination toujours au service de nos concitoyens ont permis au village de se développer. A ce jour, leur motivation reste intacte pour engager la suite et préparer notre commune aux défis qui l'attendent. Nos engagements sont respectés, l'actualité maîtrisée, complétés de projets non prévus mais néanmoins réalisés.

Je vous laisse découvrir les articles de notre petit journal et reste, comme l'ensemble de l'équipe Municipale, toujours à votre écoute.

Très bonnes vacances et un bel été à vous tous.

Bien à vous,
votre maire.

Alfred STADLER.

Les articles de ce petit journal « Vivre à Saint-Mesmes » n° 41 ont été préparés par Christine BRITES, Nicolas Charpentier, Marie-Christine Pamart, l'équipe ASMS et Alfred Stadler

Rédaction et mise en page: Christine Brites : 1ère adjointe, en charge de la communication

Publication: Alfred STADLER, Maire

Site Internet de la Mairie : www.saint-mesmes.fr

Retrouvez toutes les informations sur Saint-Mesmes, y compris ce petit journal

Edito du maire et sommaire	Page 2
Jeux inter-villages	Page 3
Extraits des conseils municipaux, Etat civil	Page 4 à 9
Installation d'un méthaniseur	Page 10
Commémoration	Page 11
Amicale Saint-Mesmes Sports, nos CM2	Page 12 à 13
Saint-Mesmes Animations	Page 14 à 16
Fête de l'école	Page 17
Info SMITOM - Rappel	Page 18
Informations canicule – Job d'été	Page 19
Infos utiles	Page 20



3^{ème} INTER-VILLAGES Enfants

Au Stade de St MESMES
le 31 août 2019

Nous recrutons des enfants de 6 à 14 ans
afin de participer
au 3^{ème} INTER-VILLAGES Enfants
qui se déroulera cette année dans notre village
Vous trouverez le règlement et la fiche
d'inscription au secrétariat de la Mairie.

Le soir une paëlla est organisée.
Vous pouvez vous inscrire à la mairie
également avant le 4 août.

Nous comptons sur vous !!!



EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Etaient présents : M. Alfred STADLER, M. Jean-Louis COUCHARD, M. Nicolas CHARPENTIER, Mme Christine BRITES, Mme Marie-Christine PAMART, M. Michel PESCHEUX, Mme Isabelle STADLER, M. Philippe ROELS, M. Mickael LEVEAU,

Mme Nathalie GUERREIRO a donné pouvoir à Mme Christine BRITES

M. Daniel CHANGION a donné pouvoir à M. Alfred STADLER

Mme Françoise NOËL a donné pouvoir à Mme Isabelle STADLER

Etaient absentes : Mme Fanny ROCHER, Mme Catherine BANGA,

Secrétaire de séance : M. Mickael LEVEAU

OBJET : DESIGNATION D'UN REMPLACANT A Mr Daniel CHANGION AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération N° 23 en date du 18/12/2018 au sujet de la démission de M Daniel CHANGION de son poste de 1^{er} Adjoint au Maire ainsi que de ses postes de titulaires ou suppléant aux différentes commissions communales ;

Vu la délibération N° 26 en date du 18/12/2018 nommant Mme BRITES Christine 1^{er} Maire Adjoint ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

De **NOMMER** en remplacement de M. Daniel CHANGION, Mme BRITES Christine aux commissions ci-dessous :

- Commission des travaux (titulaire)
- Commission du budget (titulaire)
- Commission du PLU (titulaire)
- Commission des permis de construire (titulaire)
- Commission de l'environnement (titulaire)
- Commission d'appel d'offres (Vice/Présidente titulaire)
- SIFM (suppléante)

De **NOMMER** en remplacement de M. Daniel CHANGION, Mme Françoise NOËL à la commission du club des anciens des 19 ;

De **NOMMER** en remplacement de M. Daniel CHANGION, M Michel PESCHEUX en tant que correspondant de la défense.

De **NOMMER** en remplacement de M. Daniel CHANGION en tant que titulaire, Mme Marie-Christine PAMART au SIFM.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE, ces nouvelles nominations aux différentes commissions énumérées ci-dessus.

OBJET : CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 30 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019 (Suite)

DESIGNE le cabinet « MiaM ARCHITECTURE », pour assurer la maîtrise d'œuvre et d'assistance à Maitrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre (en date du 19/03/2019) relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

OBJET : ANTICIPATION DES PAIEMENTS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L.1612-20 du CGCT ; Ainsi , jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent , à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette .La délibération prise par l'assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. En effet, les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises au budget de l'exercice. Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses en investissement qui doivent être engagées avant l'adoption définitive du budget. L'assemblée délibérante peut se prononcer à tout moment et autant de fois qu'elle le juge nécessaire dans la limite du délai légal fixé par la loi.

VU le volume de crédits, hors emprunt, inscrit en section d'investissement au budget primitif 2018 et dans les décisions modificatives :

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'inscription de crédit afin de permettre sur l'année 2019 certaines dépenses d'investissement en cas de nécessité absolue ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses sur l'exercice dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-après :
Chapitre de groupement 21

Crédits ouverts en 2018	658 600 €
Autorisation accordée en 2019	164 650 €

DIT que les crédits éventuels correspondants seront inscrits au budget primitif 2019 ;

DONNE au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires ;

CHARGE le Maire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20 h 30

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

Etaient présents : M. Alfred STADLER, M. Jean-Louis COUCHARD, M. Nicolas CHARPENTIER, Mme Christine BRITES, Mme Marie-Christine PAMART, M. Michel PESCHEUX, Mme Isabelle STADLER, Mme Françoise Noël, M. Mickael LEVEAU,

Mme Nathalie GUERREIRO a donné pouvoir à Mme Christine BRITES

M. Daniel CHANGION a donné pouvoir à M. Alfred STADLER

M. Philippe ROELS a donné pouvoir à Mme Marie-Christine PAMART

Etaient absentes : Mme Fanny ROCHER, Mme Catherine BANGA,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle STADLER

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire et après en avoir délibéré **DECIDE** de maintenir pour 2019 le taux des trois taxes ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX	PRODUIT FISCAL
HABITATION	21.23 %	119 950 €
FONCIER BATI	18.10 %	87 314 €
FONCIER NON BATI	60.04 %	38 185 €
TOTAL		245 449 €

VOTE : voix 12 POUR

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

• OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire, remet la présidence à M. Nicolas CHARPENTIER, 3^{ème} Adjoint, pour la présentation des résultats 2018 à savoir :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	113 830.01 €
Résultat antérieur reporté	491 959.25 €
Résultat de clôture	605 789.26 €

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019 (Suite)

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	303 939.94 €
Résultat antérieur reporté	-370 894.42 €
Résultat de clôture	- 66 954.48 €
Reste à réaliser en dépense	575 167.32 €
Reste à réaliser en recette	371 299.00 €
Reste à réaliser solde	-203 868.32 €

VOTE : voix 11 POUR

▪ OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018, Après avoir constaté le résultat de clôture 2018 à savoir **605 789.26 euros**

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

001 Dépenses d'investissement	=	66.954.48 €
002 Recettes de fonctionnement	=	605.789.26 €

▪ OBJET : COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Claye-Souilly, comptable de la Commune pour l'exercice 2018,

Le Compte de Gestion présentant des résultats identiques à ceux du Compte Administratif de la Commune, le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Compte de Gestion 2018.

• OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :	1 099 826.26 €
INVESTISSEMENT :	866 621.80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** le projet du Budget Primitif 2019 tel qu'il lui a été présenté.

La séance est levée à 21 h 00

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019

Etaient présents : M. Alfred STADLER, M. Jean-Louis COUCHARD, M. Nicolas CHARPENTIER, Mme Christine BRITES, Mme Marie-Christine PAMART, Mme Isabelle STADLER, M. Michel PESCHEUX.

Mme Françoise NOËL, M. Philippe ROELS, M. Mickael LEVEAU,
M. Daniel CHANGION a donné pouvoir à M. Alfred STADLER

Etaient absents : Mme Fanny ROCHER, Mme Catherine BANGA, Mme Nathalie GUERREIRO absente excusée.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle STADLER

OBJET : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT GRANDE RUE –RD 404

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 N° 31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

Considérant que la commune de Saint-Mesmes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux Grande rue –RD 404,

Le montant des travaux restant à charge de la commune est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 16 145 € HT pour la basse tension, à 26 096 € TTC pour l'éclairage public et à 36 516 € TTC pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension, éclairage public et communications électroniques de la Grande rue –RD 404.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux.

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL – ENFOUISSEMENT GRANDE RUE –RD 404-

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet l'enfouissement des réseaux communications électroniques pour un montant de travaux estimé à 36 516 € TTC.

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019 (suite)

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que la commune de Saint-Mesmes est adhérente au SIER du canton de Claye-Souilly, puis adhérente au SDESM ;

Vu la délibération précédente, concernant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux grande rue – RD 404,

Le Conseil Municipal à l'unanimité **S'ENGAGE** :

Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
S'engage à inscrire cette action au budget de l'année de réalisation.
A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.
Autorise le Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention.

La séance est levée à 21 h.

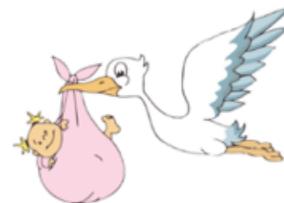
ETAT CIVIL



Ils se sont unis

Fanny Stadler & Geoffrey Durand, le 4 Mai

Avis de naissances



Mylan Xavier Cuzin, le 14 Avril 2019



Il nous a quitté

Didier Masse, le 27 Février 2019

L'équipe municipale exprime toute sa sympathie et ses sincères condoléances auprès de toute la famille.

INSTALLATION D'UN METHANISEUR



Messy Biogaz : un méthaniseur AGRICOLE



Mesdames, Messieurs,

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, des mouvements de terres ont débuté en périphérie des Communes de Messy et Saint-Mesmes, pour l'implantation d'une unité de méthanisation agricole.

Nous sommes 5 associés agriculteurs à partir dans ce projet, soutenus par la **Région Ile de France** ainsi que l'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Afin d'éviter tout malentendu, vous trouverez ci-dessous une sorte de notice explicative sur la méthanisation agricole ainsi que des réponses aux principales questions que vous pourriez vous poser.

• **Qu'est-ce que la méthanisation d'une manière générale ?**

La méthanisation consiste à produire du biogaz **par fermentation de matière organique en milieu anaérobie (= sans oxygène)**. Toute matière organique, par exemple : les végétaux (qui composeront l'alimentation du méthaniseur Messy Biogaz), les effluents d'élevage, les restes des cantines ... placée dans un milieu sans oxygène et chauffée à 40°C, peut être digérée par des bactéries qui la transforment en biogaz et en digestat.

Le **biogaz** va être épuré, afin de conserver uniquement le **bio-méthane (CH₄)**, et l'injecter dans les réseaux de gaz naturel français. Le rendement est de 95%, tout le bio-méthane produit étant injecté, à l'exception de 5% utilisé pour chauffer les cuves de digestion.

Le **digestat** est l'effluent de la méthanisation, c'est un fertilisant organique naturel. Les éléments N, P, K (qui sont les principaux éléments de la plante) sont présents dans le digestat (car non consommés), qui va être épandu dans les champs pour fertiliser les cultures. Le digestat remplace les engrais issus de la pétrochimie.

• **Le projet Messy Biogaz : pourquoi un méthaniseur à Messy ?**

Messy Biogaz est un méthaniseur **AGRICOLE**, qui sera alimenté par des **cultures intermédiaires (CIVE)** et des **sous-produits végétaux (pulpes de betteraves, grains cassés)**, tous issus de l'activité agricole des 3 exploitations partenaires. Le méthaniseur n'utilisera donc pas de fumier, ni de lisier.

Le méthaniseur valorisera le biogaz produit en injection : **il épurera le biogaz en bio-méthane et l'injectera directement dans le réseau de distribution GrDF** de Messy.

Le choix de l'emplacement du méthaniseur a été guidé par la proximité avec le réseau GrDF et avec les champs qui fourniront la matière première et recevront le digestat tout en restant éloigné des habitations.

• **Le digestat sent-il mauvais ?**

Le digestat est liquide, il sera épandu avec une rampe et des pendillards. La matière organique étant totalement digérée par le méthaniseur, le digestat n'est pas comparable à un lisier ou à une fiente de poule, qui contiennent encore de la matière organique. La phase d'épandage du digestat ne génère donc pas d'odeurs. Des épandages de digestat ont lieu depuis 3 ans au bord de la RN3, sans contrainte olfactive.

• **Y a-t-il un risque d'explosion ?**

Le gaz qui est stocké dans les gazomètres des cuves est à pression atmosphérique. Le seul moment où le gaz monte en pression, c'est juste avant l'entrée dans le réseau GrDF, dans des canalisations enterrées. Le risque lié à la présence de gaz existe bien sûr, mais il est confiné sur le site, impliquant des précautions particulières pour les exploitants du site et du salarié qui gèrera le quotidien. Avis favorable du SDIS 77 (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

• **Trafic : y aura-t-il des camions dans les bourgs de Messy et Saint-Mesmes ?**

La période d'ensilage va générer un transport agricole de matière très ponctuel (une à deux fois par an). La majorité des parcelles des 3 exploitations sont isolées des villages et accessibles par des chemins agricoles et n'engendreront donc pas de véhicules au sein de ceux-ci. Seules quelques parcelles parsemées nécessiteront la traversée de ces derniers mais resteront très ponctuels et ne viendront pas impacter le trafic existant.

• **Combien d'énergie va produire Messy Biogaz ? A quoi servira-t-elle ?**

Messy Biogaz produira 13 GWh/an de bio-méthane, qu'elle injectera dans le réseau GrDF. Ce gaz sera mélangé au gaz fossile déjà présent dans le réseau, c'est exactement le même, et il servira aux différents usages du gaz. Cela correspond à 1050 foyers chauffés, soit 4200 personnes en moyenne. Ou encore, cela correspond à 56 bus. L'usage carburant du gaz naturel est en développement actuellement, principalement pour les « flottes captives » : bus, bennes à ordures ménagères, et pour les poids lourds. Ce carburant n'émet pas de particules fines, le rendant ainsi très attractif. Si a fortiori, il est d'origine renouvelable ... Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet de [GrDF](http://GrDF.fr).

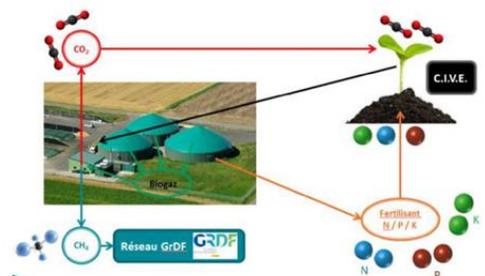
• **Les cultures intermédiaires sont-elles en concurrence avec les cultures alimentaires ?**

Comme leur nom l'indique, ces cultures sont produites entre deux cultures alimentaires. En juillet 2018 un maïs « interculture » a été semé juste derrière la moisson de l'orge d'hiver. Il a été récolté en ensilage en octobre dernier. Une autre culture a été semée ensuite, soit juste après (blé, orge d'hiver), ou soit au printemps (betteraves, pomme de terre, orge de printemps). Il y a donc deux cultures en un an. Rappelons également que les sols français produisent déjà des cultures qui ne nourrissent pas l'homme mais l'habillent (lin), le transportent (colza, betterave pour le diester et l'éthanol), le soignent (féculé de pomme de terre utilisée en pharmacie ou pour des plastiques)...

• **Et l'Environnement ?**

La méthanisation agricole et la production de biogaz s'inscrivent parfaitement dans une démarche environnementale verte, d'où le soutien de la Région Ile de France et de l'ADEME. De plus la mise en place de ces cultures intermédiaires associées à la méthanisation rentre dans un schéma vertueux décrit ci-contre :

Il est important de noter qu'un cycle de méthanisation consomme plus de CO₂ qu'il n'en émet !



COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

C'est sous une pluie battante que la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a débuté. Tous les participants s'étaient retrouvés à la stèle de la rue des Martyrs afin d'y déposer une gerbe et de rendre hommage aux 11 fusillés d'août 1944. Malheureusement une grosse averse de grêle nous a contraint à écouter le protocole.



Tout le monde s'est donc rendu place de la Mairie, au monument aux morts, afin de poursuivre la cérémonie. Une gerbe de fleurs a été déposée, puis les enfants présents ont lu le message de l'Union Française des Combattants et Victimes de guerre.



Les enfants ont ensuite procédé à l'appel des noms des soldats tombés au champ d'honneur. Puis, après une minute de silence et de recueillement les participants ont entonné tous ensemble la Marseillaise.



Pour finir l'assemblée s'est réunie autour du buffet et du verre de l'amitié proposé et organisé par l'équipe de bénévoles de Saint-Mesmes Animations.

ASMS – RANDO & FETE DES VOISINS

RANDONNEE PEDESTRE

La météo fut clémente ce 24 février pour accueillir les courageux participants de la randonnée pédestre. Une dizaine de personnes de tous âges s'est regroupée sur la place de la mairie pour effectuer un parcours agréable à caractère champêtre.



Chacun à son rythme, cette marche jusqu'à Nantouillet a permis de découvrir notre environnement.

C'est sous un ciel bleu que notre organisatrice a allié le plaisir de la découverte aux bienfaits du sport.

Toute l'équipe de ASMS la remercie vivement pour son implication en tant que chargé d'activité Rando pédestre.

FETE DES VOISINS

Cette année l'association ASMS a choisi la date du 26 mai pour organiser la fête des voisins aux abords du stade. Des barbecues étaient à disposition pour tous les Maximois. Un avant-goût d'été qui a ravi les participants. Un concours de pétanque a clôturé le repas dans un excellent état d'esprit convivial. Les plus jeunes ont préféré le ballon rond sous l'œil bienveillant des mamans.



L'équipe ASMS tenait à remercier les participants et l'investissement des bénévoles qui contribuent au bon déroulement de chaque manifestation.

ASMS - NOS CM2

BUBBLE FOOT

Comme chaque année la brocante fût organisée dans notre commune. Cette année l'association ASMS a décidé de proposer une activité originale : le Bubble foot. Cette activité consiste à jouer une partie de football dans des bulles gonflables en plastique transparent qui ne laissent dépasser que les jambes des joueurs. L'épreuve s'est déroulée sur le terrain de foot. Petits et grands se sont affrontés dans une ambiance bon enfant.



ASMS remercie tous les participants pour cette belle journée ensoleillée.

LES CM2 RECOMPENSES POUR LEURS PASSAGES EN 6EME



Samedi 15 Juin, nos élèves de CM2 scolarisés à l'école André Turcat de Gressy, ont reçu chacun un dictionnaire en récompense pour leur passage en 6ème ainsi qu'un stylo plume à leur nom.

Ils leurs ont été remis par notre Maire, Alfred Stadler, accompagné de Marie Christine Pamart, adjointe à la scolarité.

Nous leur transmettons toutes nos félicitations et leur souhaitons de réussir au collège.

Les futurs collégiens sont : Thaïs Akrouchi, Morgane Allemand, Léna Baurieres, Mathilda Beauvalet, Audrey Born, Fanny Cayzac, Tristan Heim et Quentin Thieuleux Cognat.

SAINT MESMES ANIMATIONS - CARNAVAL

Une fois n'est pas coutume, cette année le soleil était au rendez-vous afin de nous accompagner lors de notre défilé de carnaval. Une soixantaine de nos concitoyens s'étaient donc regroupés place de la mairie pour le départ.

Parents et enfants ont ainsi déambulé dans les rues de notre village au rythme de la musique brésilienne et sous une pluie de confettis.



Le cortège s'est ensuite rendu à la salle des fêtes. Pour respecter la coutume, nous avons mis le feu à "Mr Carnaval" qui cette année avait pris les traits d'un énorme frelon asiatique (confectionné par les Ateliers créatifs)



Les enfants ont ensuite pu participer à différents ateliers organisés par les comédiens de la troupe Art Flex. Enfin, petits et grands ont eu le plaisir de déguster les délicieuses crêpes préparées par les bénévoles de l'association.



Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.
Merci à tous pour votre participation.

SAINT MESMES ANIMATIONS-CHASSE AUX OEUFS



C'est sous le soleil que les cloches ont cette année déposé leurs œufs en chocolat sur notre stade pour la traditionnelle chasse aux œufs.

Malgré le soleil et la douceur ambiante les œufs n'ont toutefois pas eu le temps de fondre car les petits chasseurs étaient au rendez-vous pour les ramasser et on peut dire qu'ils étaient motivés.



Ce dimanche de Pâques tombant pendant les vacances scolaires de notre zone, les enfants étaient un peu moins nombreux qu'à l'habitude, mais il y en avait tout de même une trentaine qui avaient répondu présents.



Le fait de ne pas être très nombreux ne les a pas vraiment dérangé car les cloches ayant été aussi généreuses que les autres années, leurs paniers étaient pour le coup, très bien remplis.

Les bénévoles de Saint Mesmes Animations et les cloches vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle chasse qui nous l'espérons sera aussi fructueuse et ensoleillée.

SAINT MESMES ANIMATIONS - BROCANTE

Dimanche 16 Juin 2019 s'est tenue la brocante organisée par Saint-Mesmes Animations. Cette édition à encore attiré de nombreux exposants et le record du nombre de mètres linéaires vendus a été battu.

Les promeneurs ont ainsi pu acheter des articles divers et variés tels que des vêtements, des livres, des disques, des outils ou même des confitures ou de la rhubarbe.



A l'heure du déjeuner, exposants et visiteurs ont pu se restaurer à la buvette tenue par les bénévoles de Saint-Mesmes Animations qui proposaient des saucisses au barbecue avec des frites ainsi que des crêpes. Ce sont donc 300 saucisses et 60 kg de frites qui ont été ainsi écoulés.



Cette année Saint-Mesmes Animations s'était associé avec le Centre Equestre de la commune qui, en guise d'animation, a proposé des balades à poney pour les enfants.

Cette petite attraction ayant été un succès elle sera certainement reconduite l'année prochaine.



FETE DE L'ECOLE

Ce vendredi 14 juin, c'est l'effervescence à l'école : les enfants sont impatients d'exécuter leurs pas de danse et de faire entendre leurs douces voix.

Les parents sont venus en nombre pour assister à cet événement.

Cette année l'équipe enseignante avait choisi comme thème les pays du monde et les 5 continents étaient représentés.



Après le spectacle, place au loto dont le gros lot était un overboard. Comme d'habitude, les enfants et l'équipe enseignante n'ont pas déçu les parents.



Un grand merci à tous pour ce spectacle et cette soirée.

INFO SMITOM - RAPPEL

SMITOM - Modification estivale de la collecte 2019

En raison des fortes chaleurs, de nombreuses collectes ayant lieu dans l'après-midi ont été décalées au matin durant la période d'été.

Cet aménagement durera jusqu'au 6 septembre.

Si votre commune est concernée par ces changements (voir agenda ci-dessous), vous pouvez sortir vos bacs ou sacs de déchets verts, la veille au soir.

Une question : 01 60 54 68 40 / Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Collectes déchets planning 2019 SAISON ESTIVALE MODIFICATION

COMMUNE	DECHETS MENAGERES	COLLECTE SELECTIVE	DECHETS VERTS		ENCOMBRANTS
Annet sur marne	Lundi matin	Vendredi matin	Lundi matin	du 25/06 au 06/09	24/01 - 25/04 - 25/07 - 24/10
Charentray	Lundi matin	Vendredi matin	Mercredi matin	du 25/06 au 06/09	16/01 - 17/04 - 17/07 - 16/10
Charny	Lundi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	du 25/06 au 06/09	07/03 - 06/06 - 05/09 - 05/12
Cuisy	Lundi après-midi	Vendredi matin	Vendredi matin	du 25/06 au 06/09	27/02 - 29/05 - 28/08 - 27/11
Fresnes sur marne	Lundi matin	Jeudi matin	Mardi matin	du 25/06 au 06/09	16/01 - 17/04 - 17/07 - 16/10
Ivemy	Mercredi matin	Jeudi matin	Vendredi matin	du 25/06 au 06/09	07/03 - 06/06 - 05/09 - 05/12
Le Pin	Mercredi matin	Jeudi matin	Lundi matin	du 25/06 au 06/09	18/01 - 19/04 - 19/07 - 18/10
Le Plessis aux bois	Lundi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	du 25/06 au 06/09	17/01 - 18/04 - 18/07 - 17/10
Le Plessis l'Evêque	Lundi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	du 25/06 au 06/09	27/02 - 29/05 - 28/08 - 27/11
Marchemoret	Mardi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	du 25/06 au 06/09	13/02 - 15/05 - 14/08 - 13/11
Messy	Mardi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	du 25/06 au 06/09	17/01 - 18/04 - 18/07 - 17/10
Montgé en Goële	Lundi matin	Jeudi toute la journée	Vendredi matin	du 25/06 au 06/09	27/02 - 29/05 - 28/08 - 27/11
Nantouillet	Mardi matin	Jeudi matin	Mardi matin	du 25/06 au 06/09	27/02 - 29/05 - 28/08 - 27/11
Oissery	Mardi matin	Jeudi matin	Vendredi matin	du 25/06 au 06/09	13/02 - 15/05 - 14/08 - 13/11
Précy sur Marne	Lundi matin	Jeudi matin	Mardi matin	du 25/06 au 06/09	30/01 - 24/04 - 31/07 - 30/10
Saint Mesmes	Mardi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	du 25/06 au 06/09	17/01 - 18/04 - 18/07 - 17/10
Saint-Pathus	Lundi matin	Jeudi matin	Jeudi matin	du 25/06 au 06/09	21/02 - 23/05 - 22/08 - 21/11
Villeroy	Lundi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	du 25/06 au 06/09	16/01 - 17/04 - 17/07 - 16/10
Villevaudé	Mercredi matin	Jeudi toute la journée	Mardi matin	du 25/06 au 06/09	21/03 - 20/06 - 19/09 - 19/12
Vinantes	Lundi après-midi	Jeudi matin	Mardi matin	du 25/06 au 06/09	27/02 - 29/05 - 28/08 - 27/11

Rappel des règles de savoir-vivre & de bon voisinage

Les activités de bricolage et de jardinage occasionnant des nuisances sonores sont autorisées :

- ✓ les jours ouvrables de 8h à 20h,
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous rappelons les principales règles suivantes :

- ✓ Les sacs de déchets verts doivent être déposés, uniquement le mardi soir ou le mercredi matin avant 12h (sauf période estivale), sur le trottoir devant votre domicile pour ramassage, le mercredi après-midi, par la société habilitée.
- ✓ Veuillez respecter la liste mentionnant les encombrants autorisés à déposer sur le trottoir.
- ✓ Il est interdit de déposer les verres (bouteilles, bocaux, pots, flacons) dans les poubelles, vous devez les déposer dans les containers prévus à cet effet situés au bout de la rue Royale et près de l'atelier municipal car cela entraîne un surcoût important dans le traitement des déchets et une dégradation des incinérateurs.
- ✓ La nécessité de respecter les règles de bruit à partir de 22h (voix, musique, portières de voiture qui claquent)
- ✓ Eviter le stationnement sur les trottoirs empêchant la circulation sécurisé des piétons, des poussettes d'enfants ou des fauteuils roulants pour handicapés. (*cette recommandation n'est malheureusement toujours pas prise en compte par certains concitoyens*)
- ✓ Ne pas laisser les chiens et chats faire leur besoin sur les bas-côtés de nos rues et les trottoirs.

Un peu de savoir-vivre facilite la vie de tous

Attention, une plus grande sévérité est appliquée aux véhicules « ventouses » stationnés pendant plusieurs jours sur les trottoirs. Verbalisation et mise en fourrière seront systématiquement demandées sans mise en garde préalable.

INFORMATIONS CANICULE – JOB D'ETE

INFORMATIONS CANICULE ET FORTES CHALEURS

Vous trouverez dans cette rubrique les principales recommandations en cas de fortes chaleurs ainsi que les actions et les mesures mises en place par le ministère de la santé.

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.



**LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
D'INFORMATION « CANICULE »**
0800 06 66 66
Appel gratuit entre 9h et 19h
depuis un poste fixe

Ministère de la Santé
Ministère des Solidarités
et de la Santé

La chaleur fatigue toujours.

Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents.

Il faut se préparer **AVANT** les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • canicule

Santé publique France

JOB D'ETE

Nicolas CHARPENTIER, agriculteur à Saint-Mesmes, recherche comme tous les ans des trieurs de pommes de terre, âgés de plus de 18 ans, pour la période allant du 15 août à début septembre.

Pour plus de renseignements vous pouvez le contacter au 06.08.06.13.26



Parcours de citoyenneté

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les Jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

A la fin de cette journée d'appel, un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la Fonction Publique.

www.defense.gouv.fr/jdc

Infos Mairie

La Mairie est ouverte au public de 16h à 18h les lundis, mardi, jeudi, vendredi et de 9h30 à 12h le samedi. (fermée le mercredi et les jours fériés)

Les permanences du Maire et des Maires-Adjoints ont lieu les samedis matin de 10h30 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire ou l'un des Maires- Adjoints, aux numéros de téléphone affichés sur la porte de la Mairie.



Messes à Saint-Mesmes

Les messes ont lieu certains samedis à 18 h dans notre église.

Pour les dates, voir le tableau d'affichage devant l'église.



Vous êtes nouveaux arrivants à Saint-Mesmes :

Venez-vous présenter en Mairie et nous communiquer le nom de vos enfants afin que nous puissions effectuer un suivi des futures inscriptions scolaires... et des cadeaux de Noël à distribuer.

N'oubliez pas non plus de vous inscrire sur les listes électorales

Nous vous en remercions par avance.

Numéros d'urgences

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales: 18 ou le 112

SAMU - Urgences médicales en agglomération : -----15 ou le 112

Police secours ou gendarmerie : ----- 17 (Commissariat de Police de Villeparisis: 0160213650)

Allo enfance maltraitée : -----119 ou le 0800.05.41.41

Samu Social - Secours aux sans-abris : -----115 ou le 0800.306.306

Centre anti-poison : ----- Paris: 01.40.05.48.48

SOS Médecin 24H/24 :----- 3624

Violence conjugale : -----3919

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » et « droit à l'image », les personnes opposées à la publication de leur nom ou de leur photo dans le journal VIVRE A SAINT-MESMES sont invitées à se faire connaître en Mairie. Sans manifestation de leur part, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, aucune réclamation ne pourra être recevable.